



RELEVÉ DE DECISIONS

VU le Code de l'Education modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

VU le décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

VU les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

VU le quorum nécessaire pour délibérer établi à 16 membres présents ou représentés

Après en avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : Mise en place des deux commissions statutaires

- Commission « Formation Orientation Insertion : (COMFOI)

Cette Commission comporte 4 membres de droit, 7 élus des Conseils Centraux (CA-CEVU-CS), 8 responsables de composantes, 8 représentants de l'Administration et des Services, 7 personnalités extérieures.

**Adoptée à l'unanimité
des 28 membres présents ou représentés**

DECISION n° 2 : Commission des moyens

Cette Commission comporte 5 membres de droit, 7 élus des Conseils Centraux, 5 responsables de composantes, 6 représentants de l'Administration et des Services, 4 représentants des organisations syndicales représentées au Comité Technique.

**Adoptée à l'unanimité
des 28 membres présents ou représentés**

DECISION n° 3 : Désignation des représentants du Conseil d'Administration dans les deux commissions statutaires

Commission des Moyens

Trois représentants du Conseil d'Administration doivent être désignés : Sont candidats : Mlle JOHO Julie, M. FOUCAULT Didier, Mme JAILLET Marie-Christine. Ces candidatures pour cette Commission sont :

**Adoptées à l'unanimité
des 28 membres présents ou représentés**

DECISION n° 4 : Commission des « formations Orientation Insertion (FOI)

Deux représentants du Conseil d'Administration doivent être désignés : Sont candidats : Mlle LAPORTE Leïla, Mme GONTIER Patricia, M. DUCADOS Thomas. Ces candidatures pour cette Commission sont mises au vote à bulletins secrets:

Mlle LAPORTE Leïla	:	28 voix
Mme GONTIER Patricia	:	19 voix
M. DUCADOS Thomas	:	8 voix
		1 blanc

Sont donc élues Mlle LAPORTE et Mme GONTIER.

DECISION n° 5 : Cession par l'Etat d'une emprise foncière au profit du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine)

Un projet de transport en commun en site prévu le long de la route de Narbonne sur le Campus de Rangueil conduit sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine (SMCT) nécessite la cession par l'Etat d'une partie de la parcelle n° 838 BP 11 au profit du SMTC.

L'Université Toulouse II-Le Mirail étant affectataire de ce terrain par arrêté interministériel du 10 février 1989, cette cession est possible sous réserve du vote du Conseil d'Administration.

**Adopté à l'unanimité
des 28 membres présents ou représentés**

DECISION n° 6 : Projets FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes)

Il s'agit de 21 projets validés par la Commission FSDIE du 29 mai 2012 et le CEVU du 1^{er} juin 2012.

**Adopté à l'unanimité
des 26 membres présents ou représentés**

DECISION n° 7 : Désignation de la Directrice et du Directeur Adjoint du SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

Conformément à l'article 4 des statuts du SUAPS adoptés au CA du 14 mai 2002, après avis du Conseil d'Enseignement du SUAPS du 2 avril 2012, Madame HEBRAUD Anne a présenté sa candidature à la Direction du SUAPS en équipe avec Marc RIVIERE à la Direction Adjointe au Conseil du SUAPS du 31 mai 2012.

En application de l'article 11 des statuts de l'Université le Conseil d'Administration désigne la Directeur /trice pour une durée de 4 ans renouvelable.

**Adopté à l'unanimité
des 26 membres présents ou représentés**

**DECISION n° 8 : Tarifs d'inscription C2I 2 E (IUFM) année universitaire 2011-2012
(validés au Conseil IUFM du 5 juin 2012)**

Les tarifs appliqués jusqu'à présent étaient de 500 euros. Après discussion au sein de l'IUFM, ce tarif a été ramené à 300 euros pour des questions sociales et pour tenir compte de la concurrence. Il est rappelé que pour être enseignant actuellement il faut un diplôme de master, être reçu avec au concours, avoir un certificat de Langues et le C2I 2E. Sont concernés une soixante d'étudiants non inscrits à l'Université.

**Adoptés à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(24 pour, 2 abstentions)**

**DECISION n° 9 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de progiciels
(Ministère de l'Enseignement Supérieur - DGESIP)**

Il s'agit du renouvellement de l'ancien marché dit « microsoft select » avec extension à d'autres éditeurs.

**Adoptée à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(23 pour, 3 abstentions)**

DECISION n° 10 : Désignation de 3 représentants du Conseil d'Administration au sein du Conseil du SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

Il convient de désigner un personnel administratif, 1 personnel enseignant, 1 étudiant. Sont candidats au titre du personnel enseignant : Monsieur Pierre-Yves BOISSAU, au titre du personnel administratif, technique : Monsieur Fabrice VEDERE, au titre des étudiants : Monsieur Thomas DUCADOS.

**Adoptée à l'unanimité
des 26 membres présents ou représentés**

DECISION n° 11 : Désignation de 2 représentants du Conseil d'Administration au sein du Conseil du SCASC (Service Commun d'Action Sociale) - (article 5 des statuts de ce service adoptés en CA le 4 juillet 2006)

Sont candidates Madame REDON Laurence au titre du personnel enseignant et Madame BORDAS Christine au titre du personnel administratif.

**Adoptée à l'unanimité
des 26 membres présents ou représentés**

DECISION n° 12 : Projet Transversalis : versement d'indemnités sur fonds européen de 900 euros pour les étudiants inscrits à la formation « Innovation et Entrepreneuriat »

Le projet Transversalis est un projet de coopération universitaire pour l'emploi transfrontalier Espagne/France/Andorre pour la période 2007-2013.

Dans ce cadre, une des actions du projet, la 5^{ème} est menée en partenariat avec l'Université de Toulouse II-Le Mirail, l'Université de GERONE et l'Université de Saragosse. Cette action spécifique vise à l'amélioration de l'insertion des étudiants sur le marché du travail par la mise en place d'une formation commune sur le thème de l'entreprise et l'innovation ainsi que par le soutien financier de stages de trois mois.

**Adopté à l'unanimité
des 25 membres présents ou représentés**

DECISION n° 13 : Tarifs cours d'été de BURGOS

Ces tarifs ont été validés en Conseil d'UFR du 11 mai 2012. Ces cours d'été auront lieu du lundi 16 juillet au vendredi 10 août 2012.

- Cours d'Espagnol (destinés aux étudiants français autres que HEC)

Semaines	Volume horaire hebdomadaire	Prix € 1 ^{ère} inscription	Prix € de réinscription ou boursiers	Renforcement par 10 H
4	20	430	385	150
3	20	390	355	150
2	20	325	295	150
1	20	255	235	Sauf semaine 1

- Cours d'Espagnol (destinés aux étudiants français préparation HEC)

Semaines	Volume horaire hebdomadaire	Prix € 1 ^{ère} inscription	Prix € de réinscription ou boursiers	Renforcement par 10 H
4	20	650	590	150
3	20	550	500	150
2	20	450	410	150
1	20	350	320	Sauf semaine 1

- Cours de langue autre qu'Espagnol (anglais, français, allemand, italien) destinés aux étudiants locaux selon le nombre d'inscrits

Quinzaine	Volume horaire de la quinzaine	Prix € 1 ^{ère} inscription	Prix € de réinscription (quinzaine ou année)	Prix € chômeurs	Renforcement par 10 h
1	36	120	110	100	50

**Adoptés à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(23 pour, 3 abstentions)**

DECISION n° 14 : Tarifs éditions Méridiennes

Les tarifs, ci-joint, sont :

**Adoptés à l'unanimité
des 26 membres présents ou représentés**

DECISION n° 15: Accord cadre RI-UTM/Université FERRARE

Les deux parties s'engagent à développer des initiatives communes dans le cadre des doctorats respectifs : séminaires, échanges de professeurs et de doctorants, projets de recherche.

**Adopté à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(23 pour, 3 abstentions)**

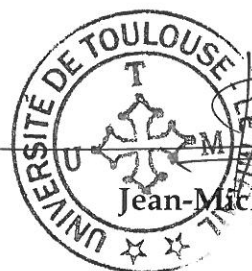
DECISION n° 16: Détermination du nombre de CRCT (Longés pour Recherches ou Conversions Thématiques) - Année 2012-2013

Le Conseil d'Administration propose 13 CRCT. Une liste nominative a déjà été proposée par le Conseil Scientifique en date du 11 juin 2012.

**Adopté à la majorité
des 26 membres présents ou représentés
(22 pour, 2 contre, 2 abstentions)**

Toulouse, le 12 juin 2012

Le Président



Jean-Michel MINOVEZ